

## FICHE PROGRAMME FP-VSS-EDUC-2026

## VSS Sport — Éducateur sportif

*Prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport — 7 heures*

<b>Intitulé</b>	Prévention des Violences Sexuelles et Sexistes dans le Sport — Module Éducateur
<b>Cadre réglementaire</b>	Loi du 2 mars 2022 + arrêté du 18 juillet 2022 — article L. 212-1 du Code du sport
<b>Obligation</b>	Formation obligatoire pour l'obtention et le renouvellement de la carte professionnelle d'éducateur sportif
<b>Durée</b>	7 heures (1 journée)
<b>Format</b>	Présentiel, distanciel (Zoom) ou mixte
<b>Effectif</b>	6 à 15 participants

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

## ■ Public concerné

- Éducateurs sportifs salariés, indépendants ou bénévoles
- animateurs, entraîneurs, coaches sportifs
- stagiaires en formation BPJEPS, DEJEPS, CQP
- Arbitres, officiels, bénévoles encadrant des mineurs ou des majeurs vulnérables
- Toute personne exerçant ou s'apprêtant à exercer contre rémunération une activité d'encadrement sportif

## ■ Prérequis

- Exercer ou préparer une fonction d'encadrement sportif
- Aucun prérequis de diplôme

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue du module, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre le cadre légal de la prévention des violences sexuelles et sexistes dans le sport
- Identifier les différentes formes de violences (sexuelles, sexistes, bizutages, harcèlement)
- Repérer les signaux faibles et les comportements à risque
- Adopter une posture professionnelle exemplaire et protectrice
- Mettre en œuvre la procédure de signalement (hiérarchie, services de l'État, Justice)
- Orienter une victime vers les dispositifs d'aide et d'écoute (114, 3919, 119)
- Contribuer à la culture de prévention dans sa structure

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

Le module est structuré en 5 séquences pédagogiques interactives :

Module	Durée	Contenu
--------	-------	---------

<b>1 — Cadre légal et éthique</b>	1 h	Obligations légales (Code du sport, Code pénal, Code du travail). Responsabilité de l'éducateur. Devoir de vigilance, devoir d'information, devoir de signalement. Définitions.
<b>2 — Typologie des violences</b>	1 h 30	Violences sexuelles, violences sexistes, harcèlement, bizutage, cybermenaces. Données de prévalence. Populations vulnérables (mineurs, sportifs de haut niveau, personnes en situation de handicap).
<b>3 — Repérage et signaux faibles</b>	1 h 30	Signaux comportementaux, physiques, verbaux, relationnels. Études de cas. Mises en situation. Analyse de témoignages.
<b>4 — Posture protectrice et bonnes pratiques</b>	1 h 30	Relation pédagogique éducateur-sportif : distance, contact, gestion des vestiaires, déplacements, communication numérique, photos/vidéos. Charte de bonne conduite.
<b>5 — Signalement et orientation</b>	1 h 30	Procédure de signalement : hiérarchie, référent VSS, DDETS-PP (ex-DDCS), article 40 CPP, signal-sports.sports.gouv.fr, 119, 3919. Accueil de la parole. Orientation vers les associations spécialisées (AVFT, France Victimes, Colosse aux pieds d'argile).

## MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Vidéoprojecteur, paperboard, écrans TV, ordinateurs portables
- PowerPoint, fiches pratiques, supports papier remis à chaque stagiaire
- Accès à la plateforme e-learning IMP Learning ([www.imp-learning.com](http://www.imp-learning.com))
- Outils numériques collaboratifs, visioconférence Zoom en distanciel
- Séquencement alternant apports théoriques, mises en situation, exercices pratiques et débriefings
- Intervenants experts dans leur domaine, dotés d'une expérience terrain de 10 à 20 ans
- Ressources officielles : guide Ministère des Sports, brochure Signal-sports
- Analyses de cas anonymisés et mises en situation par jeu de rôle

## SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- QCM d'entrée pour évaluer les représentations initiales
- Évaluation continue par mises en situation et études de cas
- QCM final conforme aux exigences de l'arrêté du 18 juillet 2022
- Validation d'un taux de bonne réponse  $\geq 75$  % pour l'attestation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Feuille d'émargement + attestation d'assiduité
- Attestation nominative conforme aux exigences du Code du sport

## ACCESSIBILITÉ — PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

IMP INTERNATIONAL s'engage à accueillir, renseigner, accompagner et former les personnes en situation de handicap. Notre référente handicap, **Marie-Céline FERLA-SALINGUE**, est à votre disposition dès votre inscription : [handicap@imp-international.com](mailto:handicap@imp-international.com).

- Salles de cours et sanitaires adaptés PMR (sites Roubaix et Paris 11e)
- Supports papier et numériques adaptables (gros caractères, contrastes, formats alternatifs)
- Vidéos avec sous-titres, accompagnement individuel possible
- Aménagement des rythmes, des évaluations, tiers-temps selon préconisation
- Mobilisation de partenaires spécialisés (AGEFIPH, RHF, Cap Emploi, MDPH) si nécessaire
- Merci de nous signaler votre situation dès l'inscription pour étudier l'adaptation du parcours

## MODALITÉS PRATIQUES

<b>Délai d'accès</b>	1 mois à réception du paiement ou de l'accord de prise en charge
<b>Rythme</b>	1 journée de 7 h ou 2 demi-journées
<b>Tarif</b>	À partir de <b>190 € HT par participant</b> en inter-entreprise. Devis personnalisé en intra (club, ligue, fédération) dès 6 participants.
<b>Financements</b>	OPCO, plan de développement des compétences, ANS, financement fédéral, financement direct structure
<b>Calendrier</b>	Sessions mensuelles à Roubaix et Paris. Sur site client dès 6 participants.
<b>Entrée en formation</b>	Questionnaire préalable pour identifier les situations à risque et les adaptations nécessaires

## VALIDATION ET CERTIFICATION

- **Attestation nominative de formation VSS Sport — Éducateur Sportif**, conforme à l'arrêté du 18 juillet 2022
- Attestation recevable par les DDETS-PP pour l'obtention ou le renouvellement de la carte professionnelle d'éducateur sportif
- Validation individuelle sur la base de l'évaluation finale ( $\geq 75\%$  de bonnes réponses au QCM)
- Intégration de la formation au dossier professionnel du stagiaire

## DÉBOUCHÉS ET POURSUITE DE PARCOURS

- Obtention ou renouvellement de la carte professionnelle d'éducateur sportif
- Capacité à exercer comme référent VSS de structure (voir parcours complémentaire Référent VSS)
- Contribution active à la politique de prévention de la structure
- Poursuite possible vers les parcours : Dirigeants / Élus, Référent VSS, Formation de formateurs VSS

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Consultez en temps réel nos taux de satisfaction, de réussite et d'insertion sur notre page dédiée : [www.imp-international.com/indicateurs](http://www.imp-international.com/indicateurs). Pour les formations certifiantes (BPJEPS, TP, RNCP), les indicateurs officiels par établissement sont également publiés sur [inserjeunes.education.gouv.fr](http://inserjeunes.education.gouv.fr).

### ■ CONTACT ET INSCRIPTION

**Responsable pédagogique** : Mme Sylvane VERDONCK — [rp@imp-international.com](mailto:rp@imp-international.com)

**Chargée de projet formation** : Milouda ALA — [milouda@imp-international.com](mailto:milouda@imp-international.com) — 07 67 44 10 82

**Référente handicap** : Marie-Céline FERLA-SALINGUE — [handicap@imp-international.com](mailto:handicap@imp-international.com)

**Accueil** : 06 22 48 28 01 — du lundi au vendredi, 9h30–12h / 14h–17h

**Inscription en ligne** : [www.imp-international.com/contact](http://www.imp-international.com/contact)

**Procédure de réclamation** : [www.imp-international.com/reclamation](http://www.imp-international.com/reclamation)